



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M AUBERT PATRICK
440 RUE DE CALIDON
01440 VIRIAT
FRANCE

N° d'adhérent : 20113540258383

Pour le compte de :
SARL AUTOPASSION
440 RUE DU CALIDON
01440 VIRIAT

N° SIREN : 535 187 363
Régime d'imposition : Réel normal
Période déclarée : Avril 2024
Date limite de dépôt : 24/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 3310-CA3 (applicable à compter du 01/01/2024)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 3310-CA3

(Applicable à compter du
01/01/2024)

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

SI VOUS ÊTES REDEVABLE DES TAXES OU REDEVANCES SUIVANTES, VEUILLEZ ACTIVER LE BOUTON
CORRESPONDANT

TVA sur les importations ☒

TVA sur les produits pétroliers ☐

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS TAXÉES (HT)

A1	Ventes, prestations de services	41 753
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	12 585

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE

	Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France Métropolitaine		
08	Taux normal 20 %	41 753 8 351
Importations		
I1	Taux normal 20 %	12 585 2 517
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	10 868

TVA DÉDUCTIBLE

20	Autres biens et services	5 844
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	5 844

TAXE À PAYER

TD	TVA due (ligne 16 - ligne 23)	5 024
----	-------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

Y5	Remboursement de reliquat d'accise sur les énergies demandé (report de la ligne Y4)	0
28	TVA nette due (ligne TD - ligne X5)	5 024
32	Total à payer (lignes 28 + 29 + Z5 - AB) N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant	5 024

POUR INFORMATION, MONTANTS DE TVA CONNUS DE LA DGFIP

TVA À L'IMPORTATION

Base imposable

Opérations taxées	Importations (autres que les produits pétroliers)	Ligne A4 :	21 796
Taux normal 20 %		Ligne I1 :	21 796